



VILLE DE SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

28 MARS 2022 -18h30 (Auditorium)

EXTRAITS DES DECISIONS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : AUGUIN Isabelle, BROUILLET Michel, DE BOUDEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, LARGITTE Éric, LELIEVRE Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PETITJEAN Patrick, PICARA Daniel, ROCIPON Julien, SENECOT Sabine, SPIRE Anne, VAZQUEZ José, VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy.

Représentés : BRIYS Elise par SENECOT Sabine, DA SILVA Emilie par VIENNE Cathy, JOLY Thierry par JOLY Christine, JOUAULT Olivier par JOUAULT Gervaise, ROUSSEL Steve par GROSJEAN Patrick, BUSI Fanny par AUGUIN Isabelle.

Monsieur Jérémy ZWALD est désigné en qualité de secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date de convocation : **18 mars 2022**

Date d'affichage de la convocation : **18 mars 2022**

Nombre de conseillers en exercice : **29** - Nombre de présents : **23** - Nombre de votants : **23 + 6 pouvoirs**

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est atteint.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 07 MARS 2022

Lecture du rapport par Monsieur le Maire

- ✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :
- | | |
|-------------------|-----------|
| Pour | 29 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Le procès-verbal du 07 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

2022-23 ORIENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.) - PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Lecture du rapport par Monsieur le Maire

- ✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :
- | | |
|-------------------|-----------|
| Pour | 29 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **DE PRENDRE ACTE** du débat organisé en son sein sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme.

2022-24 INSTAURATION « SURSIS A STATUER SUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME » PENDANT LA PERIODE D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

Lecture du rapport par Monsieur le Maire

- ✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :
- | | |
|-------------------|-----------|
| Pour | 29 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'UTILISER** si nécessaire le sursis à statuer dans les conditions fixées à l'article L424-1 du code de l'urbanisme pour les demandes d'autorisation concernant les constructions, ou installations susceptibles de compromettre le projet du PLU ou de rendre son exécution plus onéreuse,
- **DE DIRE** que Monsieur le Maire signera et motivera les arrêtés individuels instaurant les sursis à statuer au cas par cas,
- **DE PORTER** à la connaissance du public cette délibération qui fera l'objet de mesures de publicités prévues au code de l'urbanisme, notamment aux articles R153-20 et R153-21 du code de l'urbanisme.

2022-25 CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – ASSOCIATION « ARTS & JEUX SANCEENS » - AVENANT N°1

Lecture du rapport par Martine JOBE

- ✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :
- | | |
|------------------------|-------------------------------------|
| Pour | 28 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |
| Non participant | 1 Olivier JOUAULT représenté |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.

2022-26 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR – LOCATION DE L'AUDITORIUM DE LA MAISON DU PATRIMOINE – TARIF « CAUTION ENTRETIEN MENAGE »

Lecture du rapport par Jean-Marc WEINLING

- ✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :
- | | |
|-------------------|-----------|
| Pour | 29 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** le tarif proposé.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, technique, financier ou juridique en application du présent exposé des motifs.

2022-27 ATELIER « ART FLORAL » - PARTICIPATION FINANCIERE – FIXATION DU TARIF

Lecture du rapport par Sabine SENECOT

- ✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :
- | | |
|-------------------|-----------|
| Pour | 29 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** le tarif proposé
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, technique, financier ou juridique en application du présent exposé des motifs.

2022-28 ASSOCIATION « RSJHB » - PROJET D'AVENANT DE LA CONVENTION – ANNEXES « ENTENTES »

Lecture du rapport par Marc MOREAU

✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :

Pour	26
Contre	1 Jean-Marc WEINLING
Abstention	2 Daniel PICARA – Eric LARGITTE

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à la Majorité hormis « 1 contre » de Jean-Marc WEINLING et « 2 abstentions » de Daniel PICARA et Eric LARGITTE, décide :

- **D'APPROUVER** le projet d'avenant de la convention
- **D'INDIQUER** tous compléments d'informations ou modifications a cette proposition d'avenant.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif au présent exposé des motifs.

2022-29 PLAN MERCREDI – RENOUELEMENT DE LABELLISATION

Lecture du rapport par Patrick GROSJEAN

✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, décide :

- **DE SOLLICITER** le renouvellement de la labellisation « Plan Mercredi » pour 3 ans
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, technique, financier ou juridique en application du présent exposé des motifs.

2022-30 ADHESION DE LA COLLECTIVITE – ASSOCIATION « TEMPLARS ROUTE EUROPEAN FEDERATION »

Lecture du rapport par Michel BROUILLET

✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** le tarif proposé.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document administratif, technique, financier ou juridique en application du présent exposé des motifs.
- **DE DIRE** que l'adhésion est prise pour 3 ans.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget communal

2022-31 CESSION D'UNE LICENCE IV PAR LA COMMUNE

Lecture du rapport par Patrick GROSJEAN

✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** la cession de la licence IV pour la somme de 8.000€ ;
- **DE DIRE** que les frais afférents seront à la charge de l'acquéreur ;
- **DE DIRE** que l'acte notarié sera rédigé par Me Martin notaire associé à Troyes ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié et tout autre document relatif au présent exposé des motifs ;
- **D'INSCRIRE** au budget communal 2022 les recettes correspondantes.

2022-32 TARIFS COMMUNAUX – BULLETIN MUNICIPAL – ENCARTS PUBLICITAIRES

Lecture du rapport par Angélique LESPINASSE

✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, décide :

- **FIXER** les tarifs des encarts de publicité du bulletin municipal tels qu'ils sont présentés ci-avant,
- **DETERMINER** que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} avril 2022 et ce jusqu'à nouvel avis,
- **IMPUTER** ces recettes au compte 758 – Produits divers de gestion courante au budget communal.

2022-33 DECISION BUDGETAIRE – PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Lecture du rapport par Aurore DESMOUTIERS

✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, décide :

- **DECIDER** de constituer une provision pour créances douteuses et d'opter pour le régime des provisions semi-budgétaire annuelle,
- **DECIDER** ainsi l'inscription au BP 2022 à l'article 6815 du montant annuel du risque encouru, soit 6.000€ correspondant au montant susceptible d'être proposé en admission en non-valeur par le comptable public.

2022-34 MODIFICATION D'UNE AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT) – FINANCEMENT DU PROJET « PETITE-ENFANCE » - MULTI-ACCUEIL ET RELAIS PETITE-ENFANCE

Lecture du rapport par Christine JOLY

✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :

Pour	27
Contre	0
Abstention	2 Daniel PICARA – Eric LARGITTE

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité hormis « 2 abstentions » de Daniel PICARA et Eric LARGITTE, décide :

- **D'APPROUVER** le rapport ci-dessus énoncé.
- **D'AUTORISER** le programme et les crédits de paiement (AP/CP) pour le financement des travaux de construction d'une structure multi-accueil et d'un Relais Petite Enfance tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

Libellé de programme N° AP 004	Montant de l'Autorisation de Programme	Montant des Crédits de Paiement (TTC)			
		2020 (mandaté)	2021 (mandaté)	2022	2023
Construction Multi accueil et RPE	3 800 000,00 €	9 107,40 €	111 998,36 €	1 000 000,00 €	2 678 894,24 €

- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

2022-35 MODIFICATION D'UNE AP/CP (AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT) – FINANCEMENT D'UN PROJET SPORTIF COMMUNAL – GYMNASE MUNICIPAL FERNAND GANNE

Lecture du rapport par José VAZQUEZ

- ✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :

Pour 26
Contre 0
Abstention 3 **Jean-Marc WEINGLING – Daniel PICARA – Eric LARGITTE**

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité hormis « 3 abstentions » de Jean-Marc WEINLING, Daniel PICARA et Eric LARGITTE, décide :

- **D'APPROUVER** le rapport ci-dessus énoncé.
- **D'AUTORISER** le programme et les crédits de paiement (AP/CP) pour le financement des travaux concernant rénovation énergétique démolition/construction, réaménagement du gymnase municipal Fernand Ganne tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

Libellé de programme N° AP 007	Montant de l'Autorisation de Programme	Montant des Crédits de Paiement (TTC)		
		2021 (mandaté)	2022	2023
GYMNASE MUNICIPAL F. GANNE	7 500 000,00 €	120 795,00 €	2 560 000,00 €	4 819 205,00 €

- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

2022-36 BUDGET ANNEXE – « LOTISSEMENT CANAL SANS EAU » - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Lecture du rapport par Cathy VIENNE

- ✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :

Pour 24
Contre 0
Abstention 4 **Marc MOREAU – Anne SPIRE – Daniel PICARA – Eric LARGITTE**

Hors la présence de Monsieur Jean-Michel VIART, en qualité de Maire de l'exercice 2021, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité hormis « 4 abstentions » de Marc MOREAU, Anne SPIRE, Daniel PICARA et Eric LARGITTE, décide :

- **DE DONNER ACTE** à Monsieur le Maire du compte administratif 2021 du budget annexe du lotissement Canal sans eau,
- **DE CONSIDERER** ce compte administratif 2021 en tous points conforme au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier Principal,
- **D'ARRETER** le résultat définitif tel que résumé ci-dessus,
- **DE REPORTER** au compte 001, en dépenses d'investissement, le résultat négatif de - 1 561 671,51 € et au 002 en recette de fonctionnement le résultat positif de 705 484,36€.

2022-37 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021

Lecture du rapport par Cathy VIENNE

- ✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :

Pour 24
Contre 0
Abstention 4 **Marc MOREAU – Anne SPIRE – Daniel PICARA – Eric LARGITTE**

Hors la présence de Monsieur Jean-Michel VIART, en qualité de Maire de l'exercice 2021, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité hormis "4 abstentions" de Marc MOREAU, Anne SPIRE, Daniel PICARA et Eric LARGITTE, décide :

- **DE DONNER ACTE** à Monsieur le Maire du Compte administratif 2021,

- **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- **DE CONSIDERER** le compte administratif 2021 en tous points conforme au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier Principal ;
- **DE PRENDRE ACTE** des actions de formation suivies par les élus en 2021, et des indemnités ;
- **DE PRENDRE ACTE** des concours attribués par la commune à des tiers (article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** les affectations ci-dessous mentionnées :
 - De reporter au compte 001, en recettes d'investissement, le crédit de 1 330 438,75 €.
 - D'affecter le résultat de 1 000 000,00 € au compte 1068 afin notamment de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que les besoins de financements des investissements nouveaux en 2022.
 - De reporter au compte 002, le reliquat de l'excédent de fonctionnement global cumulé au 31 décembre 2021, après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, à savoir, un crédit de 1 240 959,10 €.

2022-38 BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE – « LOTISSEMENT CANAL SANS EAU »

Lecture du rapport par Cathy VIENNE

- ✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :

Pour	25	
Contre	0	
Abstention	4	Marc MOREAU – Anne SPIRE – Daniel PICARA – Eric LARGITTE

Après avoir délibéré sur le budget primitif 2022 du budget annexe du « Lotissement Canal sans Eau », le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité hormis « 4 abstentions » de Marc MOREAU, Anne SPIRE, Daniel PICARA et Eric LARGITTE, décide :

- **D'ADOPTER** le budget annexe sur le budget primitif communal 2022 arrêté à l'équilibre comme suit :

▪ Section de Fonctionnement :	3 201 871,51 €
▪ Section d'Investissement :	3 163 671,51 €
TOTAL :	<u>6 365 543,02 €</u>
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à effectuer les différentes demandes de subventions auprès des instances concernées,
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents administratifs, techniques ou financiers qui concrétiseront ces demandes.

2022-39 BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Lecture du rapport par Jean-Michel VIART

- ✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :

Pour	24	
Contre	0	
Abstention	5	Jean-Michel WEINLING - Marc MOREAU – Anne SPIRE – Daniel PICARA Eric LARGITTE

Après avoir délibéré sur le projet de budget primitif communal 2022, chapitre par chapitre, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité hormis « 5 abstentions » de Jean-Marc WEINLING, Marc MOREAU, Anne SPIRE, Daniel PICARA et Eric LARGITTE, décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif communal 2022 arrêté à l'équilibre comme suit :

▪ Section de Fonctionnement :	8 320 729,00 €
▪ Section d'Investissement :	15 153 454,00 €
TOTAL :	<u>23 474 183,00 €</u>
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à effectuer les différentes demandes de subventions auprès des instances concernées ;

- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents administratifs, techniques ou financiers qui concrétiseront ces demandes.

2022-40 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES – EXERCICE 2022

Lecture du rapport par Cathy VIENNE

- ✓ Monsieur le Maire met le rapport aux voix :

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'**unanimité**, décide :

- de **FIXER** les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2022 en les maintenant à leur niveau de 2021 soit :

Foncier bâti :	45,46 %
Foncier non bâti :	35,00 %
- d'**AUTORISER** M. le Maire à notifier cette décision aux services fiscaux avant le 15 avril 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

(Délibérations certifiées exécutoires et affichées sur le Totem de la Mairie du 31.03.2022 au 31.05.2022)